Ville d'Anduze
Département du Gard
Porte des Cévennes

Chers Parents,

Vous avez un enfant né en 2021, vous êtes sur le point de l'inscrire à l'école maternelle. Cela constitue une étape importante, pour vous ..., de même que pour lui. Comme toutes les étapes, elles peuvent être attendues, et parfois aussi redoutées. L'inconnu peut faire peur et ce courrier a aussi pour but de vous aider à passer ce virage plus sereinement.

Les dossiers d'inscription se trouvent sur le site internet de la mairie en téléchargement, ou, si c'est plus pratique, vous pouvez aller le chercher à l'accueil de la mairie. Vous trouverez dessus la liste des pièces nécessaires à la constitution du dossier complet.

Vous le savez sans doute, mais la loi, impose une sectorisation des écoles appelée carte scolaire. En simplifiant : pour l'école publique vous devez inscrire vos enfants à l'école de votre commune. Cette organisation a pour but de rendre viable et cohérent l'accueil scolaire sur un territoire. Cet accueil nécessite des dépenses importantes (professeurs, locaux, personnels d'encadrement ou de maintenance, matériel pédagogique).

Il y a bien sûr la possibilité de demander une dérogation à la carte scolaire. Celle-ci doit rester l'exception, la règle étant toujours d'inscrire son enfant à l'école de son lieu de résidence. La demande de dérogation doit toujours être justifiée et ne saurait résulter d'une simple commodité ou d'un simple agrément.

Par ailleurs, la commune investit des sommes importantes pour ses écoles, son accueil périscolaire (garderies) et extra-scolaire (accueil de loisirs). L'école maternelle est accueillante, bien tenue et nous faisons toute confiance dans le personnel d'enseignement et d'accompagnement pour mener à bien sa mission.

L'école élémentaire, fait l'objet d'importants travaux pour la rendre plus accueillante et agréable (réaménagement de la cour d'école, embellissement de l'entrée, isolation et rafraichissement des bâtiments). .

L'école maternelle a vu sa cour du haut entièrement rénovée (nouveau jeu ; nouveau sol).

Les effectifs de l'école maternelle ont permis la création d'une 4ème classe à la rentrée 2021 ce qui a grandement amélioré l'accueil et les conditions d'enseignement en baissant les effectifs par classe. Ces effectifs doivent encore être confirmés pour la rentrée prochaine.

Il est donc nécessaire que les parents d'enfants nés en 2021, viennent rapidement inscrire leur(s) enfant(s) à la mairie.

Nous savons pouvoir compter sur vous, cordialement …..

Geneviève BLANC
La Maire

Henri LACROIX
Adjoint au Maire en charge de l'Éducation.